

# **Club BPW PARIS**

- Diner des lumières -

**Mardi 18 mars 2014**



**"Comment se préparer efficacement à rejoindre  
les Conseils d'Administration"**

## SOMMAIRE

- 1 - Le mot de la présidente**
- 2 - Articles**

## Le mot de la Présidente



Portable : 06.61.64.57.00  
Email : agnes.bricard@orange.fr

### ADMINISTRATEUR AU FÉMININ : MODE D'EMPLOI

**Pour inscrire votre CV en tant que candidate à des mandats d'administratrices**

➤ **1<sup>er</sup> étape :**

**Inscrivez-vous auprès des Associations fondatrices de la Fédération Femmes Administrateurs**

<http://www.federation-femmes-administrateurs.com/>

➤ **2<sup>ème</sup> étape :**

**Inscrivez-vous sur le site du Ministère des Droits des Femmes**

[www.administratrices.femmes.gouv.fr](http://www.administratrices.femmes.gouv.fr)

En fixant des objectifs de parité au sein des conseils d'administration des grandes entreprises et dans le secteur public, la loi Zimmermann du 27 janvier 2011 puis la loi Sauvadet du 12 mars 2012 ont également donné les clés pour apporter des réponses concrètes aux besoins de modernisation de la gouvernance des entreprises et de professionnalisation du statut d'administrateur.

Depuis plus d'un an, la Fédération des Femmes Administrateur s'est engagée dans la valorisation de la mixité mais surtout dans la diversité des profils des femmes candidates à des mandats d'administrateurs. Au sein même de la Fédération, les femmes du monde public, avec « Administration moderne », côtoient celles de la sphère privée avec les femmes libérales.

Les talents du secteur public doivent intégrer les conseils d'administration des entreprises et réciproquement les talents du secteur privé doivent rejoindre les instances qui administrent les trois versants de la fonction publique (Etat, collectivités territoriales et hôpitaux) pour garantir compétitivité et développement de toutes ces entités.

**La diversification du profil d'administrateur est indispensable à sa professionnalisation.** Le profil de l'administrateur juriste ou financier ne peut répondre à lui seul à l'ensemble des attentes. En accueillant les femmes chefs d'entreprises, comme l'a souhaité Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes, les femmes ingénieurs ainsi que les femmes du secteur du commerce en qualité de membres observateurs, la Fédération s'est clairement engagée dans cette voie de diversification.

Pour poursuivre cette progression vers une représentation équilibrée au sein des conseils d'administration et garantir la variété des profils, **il est nécessaire de donner une visibilité réelle aux nouveaux profils d'administrateurs.** La création du site [www.administratrices.femmes.gouv.fr](http://www.administratrices.femmes.gouv.fr) par le **ministère des droits des femmes répond à ce besoin de visibilité** tout en donnant une dimension sociétale à cet enjeu de la représentativité des femmes dans les organes de direction des entités privées et publiques. Le site femmes administratrices n'a pas vocation à devenir une bourse aux mandats, ni un forum de recrutement mais simplement **un espace où les femmes candidates pourront s'informer, préparer un CV, prendre contact avec l'un des réseaux féminins partenaires afin de confronter leurs compétences aux attentes du marché.**

Il s'agit désormais d'encourager, d'accompagner, de former, de révéler tous ces talents féminins. L'objectif de 5000 CV (curriculum vitae) pour répondre à un besoin estimés entre 550 et 1350 postes de femmes administrateurs selon le rapport d'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances de l'Assemblée Nationale de 2009, pour atteindre l'objectif de 40%. Cet objectif pourrait paraître trop ambitieux mais il est indispensable pour tenir compte de l'évolution du pourcentage de représentativité au cours des prochaines années et ainsi créer une véritable émulation. A titre d'exemple, les sociétés du SBF 120 comptaient 357 mandats attribués à des femmes sur les 1500 mandats d'administrateurs en 2013, soit près de 24% des mandats d'administrateurs. Seules trois sociétés sur les 120 qui composent l'indice ne font siéger aucune femme. Ces chiffres sont encore plus satisfaisants pour les sociétés du CAC 40, dans lesquelles siègent toutes au moins une femme. D'ailleurs, sur les 572 mandats d'administrateurs, 151 ont été attribués à une femme soit 26,4% des mandats. Concernant les paliers de la loi Copé-Zimmermann, 5% des sociétés du SBF 120 et du CAC 40 font siéger au moins 40% de femmes et deux sur trois sociétés du SBF 120 ainsi que trois sur quatre sociétés du CAC 40 font siéger au moins 20% de femmes dans leur conseil d'administration en 2013. **Le processus est donc bien en marche et doit être encouragé.**

**Ainsi, des structures de formation,** proposées par l'IFA, le Women Be European Board Ready Essec et Sciences Po, **disposent de tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de formation et d'accompagnement souhaités par les administratrices comme par les administrateurs.** Il s'agira donc bien à travers ces formations de professionnaliser le statut d'administrateur et non pas de mettre en place des modules de formation spécifiques aux femmes. **De son côté, la Fédération contribuera également à sa manière en proposant une veille continue des pratiques, des actions originales et spécialisées** de coaching, de jeux de rôles intégrant des comédiens ou des cabinets de gouvernance et autres services nécessaires.

Cette démarche d'ouverture fait partie de l'ADN de la Fédération des Femmes Administrateur, qui est la garantie du succès de cet enjeu sociétal visant à professionnaliser le statut d'Administrateur au service de la modernisation, de la croissance et d'une meilleure gouvernance des entreprises.

# Journée internationale des femmes

## 1 Fédération des Femmes Administrateurs

Paris, 6 mars 2014

*Dans la salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale s'est tenu jeudi dernier le colloque de la Fédération des Femmes Administrateurs (FFA) en présence de Madame la Députée Marie-Jo Zimmermann. Une fois encore, la Présidente de la FFA Agnès Bricard a tenu à rassembler dans ce haut lieu du pouvoir les hommes et les femmes qui œuvrent pour plus d'égalité dans les hautes sphères de la gouvernance des entreprises françaises.*

*Jean-René Tancredi*

Le colloque s'est ouvert par l'accueil chaleureux de madame la Députée Marie-Jo Zimmermann qui rappelle l'histoire de cette loi constitutionnelle. Elle salue l'engagement des participants du colloque qui font vivre aujourd'hui cette loi, ainsi que la détermination de la Ministre des droits des femmes, Madame Najat Vallaud-Belkacem. Madame la Députée remercie également Madame Agnès Bricard pour l'initiative de cette rencontre et rend hommage au travail qu'elle fait à la présidence de la FFA. Grâce à la Fédération, un vivier de femmes pouvant exercer des mandats d'administrateurs existe pour répondre à l'exigence légale de 40 % de femmes dans les conseils d'administration en 2017 et a conduit à renforcer la formation des administrateurs.

Créée en juillet 2012, la FFA a pour objectif de faire vivre la loi Copé-Zimmermann sachant que la présence renforcée des femmes dans le monde anglo-saxon a permis des points de croissance supplémentaire ! La FFA réunit en son sein différentes associations de femmes exerçant des professions libérales, des métiers d'ingénieurs, des fonctions de directions afin de pouvoir servir les 1350 postes d'administrateurs qui reviendront aux femmes en 2017 grâce à la centralisation de plus de 5000 CV.

Après l'ouverture de ce colloque par Mesdames Marie-Jo Zimmermann et Agnès Bricard, un état de lieux à mi-parcours de l'application de la loi Copé-Zimmermann de la présence des femmes dans les conseils d'administration des grands groupes français est présenté par Karima Bouaiss, maître de conférences à l'IAE de Poitiers. Ses résultats montrent qu'en moyenne les conseils d'administration des sociétés du SBF 120 font siéger 24 % de femmes alors que ceux du CAC 40 font siéger 26 %. Trois femmes sur quatre sont des femmes françaises, ce qui encourage le vivier de femmes constituées par la FFA à candidater sur ces postes. A date, deux sociétés du SBF 120 sur trois et trois sociétés du CAC 40 sur quatre ont effectivement siéger au moins 20 % de femmes dans leur conseil. Le colloque est ensuite organisé autour de trois tables rondes. La première table ronde intitulée « S'informer, se former, se faire accompagner ou comment développer ses compétences stratégiques et de gouvernance pour exercer un mandat » a été animée par Emmanuelle Gagliardi, Directrice associée de l'agence Connecting Women.

Donnant la parole à quatre Présidentes d'associations membres de la Fédération Femmes Administrateurs, avocate, expert comptable, huissière et haut fonctionnaire, Emmanuelle Gagliardi les interroge sur « l'apport des réseaux ». Brigitte Longuet indique avoir créé l'association « AAAA » dans la lignée de la loi Copé-Zimmermann afin de promouvoir la



place des avocats dans les entreprises et les conseils d'administration. Elle regrette la place limitée faite aux avocats dont les compétences techniques dans ces conseils sont évidentes. Marie-Ange Andrieux, Présidente de l'Association des Femmes diplômées d'Expertise Comptable Administrateurs, identifie cinq enjeux majeurs de gouvernance : « 80 % des postes d'administrateurs se trouvent dans les mid et small caps ; Faire de la parité un atout de performance des conseils ; Enrichir par la diversité les conseils ; Dynamiser le leadership au féminin ; Valoriser le capital féminin et humain de l'entreprise ».

Astrid Desagneux, Présidente de l'Association des Femmes Huissiers de Justice, insiste sur « la nécessité de disposer d'une gouvernance de niveau à laquelle les femmes seraient formées ». Anne Marie Helleisen, Présidente de l'Association Administration Moderne, rappelle que la « plupart des entreprises à participation publique entrent dans le champ d'application de la loi du 27 janvier 2011. Le taux de féminisation de ces entreprises était de 26 % au 1<sup>er</sup> septembre 2013. La loi Sauvadet du 12 mars 2012 a étendu au secteur public l'objectif de 40 % de nominations de femmes dans les conseils d'administration des établissements publics. Administration moderne s'attache à promouvoir la parité dans les établissements publics ».

La parole a été ensuite donnée aux responsables de formations certifiantes. Alain Martel, Secrétaire général de l'IFA pour la formation IFA Sciences Po, annonce que « 32 % des adhérents de l'IFA sont des femmes, sur un total de 3200 adhérents. Les femmes ont davantage de facilités à avouer un besoin de formation. Le pourcentage d'éèves des formations proposées par l'IFA est de 55 % pour les femmes contre 45 % pour les

hommes ». Viviane de Beaufort, Professeure à l'ESSEC Business School, fondatrice de « Women Be European Board Ready », ajoute que « l' enjeu du programme qu'elle dirige est celui de la professionnalisation des pratiques françaises relatives aux mandats. Le programme est dédié aux femmes voulant se former aux pratiques des conseils d'administration et réfléchir aux questions de gouvernance ».

Dans un troisième temps, Emmanuelle Gagliardi a donné la parole à Viviane Strickfaden, Vice-présidente Women on Board du réseau PWN - Paris, sur « Le mentorat ? La présence d'un binôme pour agir au sein d'un organe de gouvernance ». Elle attire l'attention de l'auditoire sur « l'enjeu fréquent de pouvoir être nommée par les femmes au sein des conseils d'administration qui peut résider dans la volonté d'une sur-adaptation et donc dans la perte de leur personnalité ». Le mentorat s'avère être une solution et elle souligne la nécessité pour les femmes d'être mieux investies des codes non écrits qui prévalent au sein des conseils d'administration.

La deuxième table ronde intitulée « Candidater à un mandat d'administrateur » et a été animée par Mary-Daphne Fishelson, Présidente de l'Association Française des Femmes Juristes. Anne Navez, fondatrice et présidente de Votre Administrateur, et Eva Escandon, Présidente de l'association Femmes Chefs d'Entreprises, reprennent les « dix points clés pour bien rédiger son profil d'administrateur et sa lettre de motivation ». Anne Navez insiste sur le fait qu'il n'existe pas de profil type d'administrateur car la gouvernance de chaque entreprise est unique. Elle ajoute qu'« Être administrateur représente un certain nombre de compétences, il s'agit de savoir faire et de savoir être

*Entre administrateur est également synonyme de courage et de jeu collectif.* Eva Escandon indique que les « CV doivent s'adapter aux profils de postes auxquels les femmes postulent ».

Pour « *Aller à la rencontre des recruteurs* », Alain Giudicelli, Managing Partner chez Giudicelli International Executive Search, estime que la perception du chasseur de têtes qui aurait pour rôle de trouver un mandat d'administrateur mérite d'être nuancée puisque « *tous les cabinets de chasseurs de têtes n'effectuent pas ce type de mission* ». Lors des débats sur « *l'entretien de sélection : valoriser son profil, mettre en avant sa différence et ses qualités* », Sonia Bonnet Bernard, Associée Gérante chez Ricol Lasteyrie Corporate Finance, rappelle que « *la recherche d'un poste d'administrateur est souvent associée à une recherche systématique d'entreprises qui pourraient bénéficier des compétences du candidat. La professionnalisation de l'entrée dans les conseils d'administration constitue une véritable aide pour l'accès des femmes aux postes d'administrateur* ».

Aline Aubertin, présidente de Femmes Ingénieurs et administratrice du Cercle Intel Elles, réaffirme sa volonté de faire la promotion des femmes ingénieurs dans les conseils d'administration.

La dernière table ronde a été animée par Agnès Bricard, Présidente de la Fédération des Femmes Administrateurs, autour du thème « *Les attentes du Conseil d'Administration à l'égard d'une*

**Administrateur indépendante - Regards croisés.** Louis Schwetzer, Président d'honneur de Renault, a affirmé que « *le manque de visibilité demeure le problème de nombreuses femmes* » et rappelle qu'historiquement « *le recrutement des membres des conseils d'administration était effectué par le président et sur critères amicaux* ». Il reconnaît que la loi Cope-Zimmermann « *a eu pour effet de professionnaliser le mode de recrutement des conseils car le vivier n'était plus suffisant* ». Il insiste également sur le rôle du comité des nominations où les candidats passent un entretien avec chacun de ses membres. « *Ainsi, les candidats en compétition participent à un vrai concours* ». Il souligne aussi que « *les conseils disposent de leurs codes propres, rendant ainsi la phase de formation nécessaire. Il s'agit d'apprendre à connaître la société avant d'occuper le poste d'administrateur. A ce titre, l'arrivée des femmes aux postes d'administrateurs a accru la nécessité de se former* ». Cependant, les codes ainsi que le rôle des conseils sont actuellement en train de changer. « *Des fois, une femme ne doit pas avoir de remettre en cause les codes, d'autant que le renouvellement des conseils d'administration est source d'amélioration du mode de gouvernance* ».

Michèle Bellon, ex-Présidente du directoire d'ERDF, a affirmé que « *la question de la visibilité des femmes doit passer par le son de leur image et par les réseaux mixtes. La loi Cope-Zimmermann a de fait obligé les hommes à modifier leur comportement à l'égard des femmes* ».

Enfin, Anne Sophie Fauvet-Mulliez, Administratrice d'entreprise et associée chez HeR Value, a souligné que « *les compétences, l'expérience et les qualités personnelles demeurent les facteurs prépondérants pour occuper un poste d'administrateur* ». Pour elle, « *la mixité demeure source de richesse et est créatrice de valeur pour les conseils d'administration. Ce fait rayonne à tous les niveaux hiérarchiques de l'entreprise* ».

2014 174

Karima Bouaïss



Karima Bouaïss

D.R.

## ② Le Barreau de Paris et le post-féminisme

Paris, 7 mars 2014

*Les Bâtonniers de Paris, Pierre-Olivier Sur et Laurent Martinet, ont reçu ce vendredi 7 mars la Garde des Sceaux, Christiane Taubira à la Bibliothèque de l'Ordre à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Le Bâtonnier, Pierre-Olivier Sur, s'est exprimé sur le post-féminisme qui « n'est rien d'autre qu'une déclinaison du féminisme tant par les femmes que par les hommes, d'un féminisme normalisé, d'un féminisme nécessaire, passe dans les mœurs et la morale ». Il a annoncé que ceux qui ne respectent pas l'égalité professionnelle, en particulier s'agissant d'infractions dans l'exécution du contrat de collaboration, seraient convoqués devant les commissions de déontologie et que l'Observatoire et la Commission « Égalité professionnelle » veilleront à ce que l'effet retard dans le partage des profits soit rattrapé.*

*Laurent Martinet, Vice-Bâtonnier de l'Ordre, a annoncé une initiative concrète pour avancer sur le terrain de l'égalité : « A l'occasion des prochaines élections au Conseil National des Barreaux, nous veillerons scrupuleusement à promouvoir les candidatures de femmes. Ainsi le collège ordinal de Paris aura, pour la première fois, à se prononcer sur une liste paritaire de candidates et de candidats ».*

*La Garde des Sceaux a rappelé que le féminisme est d'abord un combat collectif et a appelé à « la banalité de la présence des femmes sur la base de leurs qualités souvent exceptionnelles ».*

*Mesdames Noémie Coutrot-Cieslinski, 3<sup>ème</sup> secrétaire de la Conférence et Mathilde Louanneau, Présidente de l'Association Femmes et Droit, ont également pris la parole après la projection du court métrage « Mais comment font-elles ? Parcours de femmes avocates » réalisé pour l'Ordre des Avocats de Paris : des avocates, aux profils différents mais partageant une profonde passion pour leur métier, témoignent de leur engagement et de leur bonheur à exercer leur vocation, sans éluder les difficultés qu'elles ont pu rencontrer.*

**L**(.) a journée du 8 mars est une journée de rassemblement et de mouvement pour le Barreau tout entier. Alors soyons heureux de nous retrouver à cette occasion dans la convivialité et le travail, sans oublier ni

le symbole d'une certaine solennité – la visite de notre Garde des Sceaux – ni le véritable sens de l'humour, le vôtre Madame la Ministre qui, lorsque vous nous avez reçus avec le Bâtonnier Laurent Martinet, aviez terminé l'entretien par une interrogation concernant la journée des

femmes cette année et une inquiétude à l'adresse de notre duo masculin :

● Et les femmes, nous avez vous dit... votre prédécesseur Christiane Feral Schuhl avait mis en place un bel événement autour du slogan « la femme est l'avenir du droit », quelle sera votre

# Femmes Administrateurs : un parcours à succès au service de la modernisation

## Femmes Administrateurs

**A**u 1<sup>er</sup> juillet 2017, les conseils d'administration des 2 000 plus grandes entreprises françaises devront compter 40 % de femmes administrateurs. Dans le cas où cet objectif, fixé par la loi Zimmermann du 27 janvier 2011, ne serait pas respecté les administrateurs en poste verront leurs jetons de présence suspendus. Même combat dans les conseils d'administration des établissements publics et au plus haut sommet des trois versants de la Fonction Publique (Etat, collectivités territoriales et hôpitaux), avec les objectifs fixés par la loi Sauvadet du 12 mars 2012 : quota de 20 % de femmes à compter du 1<sup>er</sup> renouvellement du conseil, et 40 % à compter du 2<sup>ème</sup> renouvellement du conseil. Ces objectifs quantitatifs pourront être atteints seulement si trois défis majeurs sont effectivement relevés au cours des prochains mois :

- Le premier défi c'est la professionnalisation du statut d'administrateur. Les femmes peuvent être le moteur d'un changement conduisant les processus de formation à prendre le pas sur les processus de cooptation. Si les hommes naissent administrateurs, les femmes elles se forment à cette fonction. La qualité des formations proposées par les différents acteurs (IFA, ESSEC...) suscite un grand intérêt chez les femmes qui souhaitent



Agnès Bricard



Marie-Josée Zimmermann

accéder à un mandat. Cette impulsion donnée par les femmes provoquera nécessairement une réaction chez les hommes. En relevant ce premier défi, les femmes administrateurs pourront ainsi contribuer non seulement à l'amélioration des objectifs de parité mais aussi à apporter une modernité au sein des conseils portant les germes de nouvelles perspectives de croissance et compétitivité.

- Le deuxième défi consiste à conduire un véritable changement culturel pour que les conseils d'administration soient de véritables lieux ouverts de réflexions stratégiques et non de simples chambres d'enregistrement marquées par le règne du non-dit. Parmi les valeurs féminines c'est le courage, qualité essentielle d'un administrateur, qui permettra aux femmes administrateurs de réaliser ce tour de force au sein des conseils d'administration. Cela ne veut pas

dire que les hommes n'ont pas de courage mais ils ont souvent tendance à tourner en rond autour d'un sujet pour éviter par exemple de mettre un dirigeant en difficulté. Les femmes ont la réputation de prendre la parole dans les enceintes où elles se trouvent, il n'y a pas de raisons objectives qu'elles n'agissent pas de la même façon au sein des conseils d'administration, qu'elles n'aient pas le courage de poser les bonnes questions, le courage de déranger ! Le courage de faire agir !

- Le troisième défi c'est celui de la compétence et du sérieux. Ici aussi les femmes ont un rôle majeur à jouer car naturellement elles étudient les dossiers, fouillent, cherchent... et trouvent. Un conseil d'administration compétent avec les compétences sectorielles, des visions innovantes, une approche sereuse des risques... Les futures Femmes administrateurs doivent être formées et

accompagnées parce qu'exercer le pouvoir est un exercice complexe à la fois collectif et solitaire. Pour démontrer qu'elles peuvent exercer le pouvoir autrement, avec notamment la mise en œuvre de solutions de médiation pour construire des consensus vertueux dans l'intérêt de l'entreprise.

Afin de renforcer cet accompagnement dans l'exercice des fonctions d'administrateur, la Fédération Femmes Administrateurs organise, le 6 mars 2014, à l'Assemblée Nationale deux tables rondes.

La première sera l'occasion d'échanger autour du développement de nouvelles compétences stratégiques et de gouvernance pour exercer un mandat (formation, mentoring et appui des réseaux).

La seconde table ronde sera elle dédiée aux premiers pas vers un mandat d'administrateur (la rédaction du CV, les contacts avec les chasseurs d'administrateurs, l'entretien de sélection).

Les femmes ne doivent pas s'illusionner sur le pouvoir mais l'affronter avec un autre modèle. Ces tables rondes ambitionnent aussi de valoriser ce modèle féminin dans l'entreprise dont certains patrons masculins commentent eux-mêmes à se revendiquer !

2013 886

*Nota. Cet article est inspiré d'« Administrateur(e) au Féminin Guide pour devenir Administratrice » (1)*

(1) Women@network N12 © auteurs Viviane de Beaufort-Esse, Carol Lambert Deloitte et les membres du Web Epvni

## Ministère des Droits des Femmes Lutter contre les discriminations au travail : un défi collectif

Remise des conclusions de la mission de Laurence Pécaut-Rivolier  
Paris, 17 décembre 2013

**L**e 30 octobre 2013, la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et la Ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, ont demandé à

Madame Laurence Pécaut-Rivolier, Magistrate auprès de la Cour de cassation, de mener une mission pour examiner les améliorations susceptibles d'être apportées dans la détection et le traitement des discriminations collectives dans le monde du travail.

Madame Pécaut-Rivolier a remis avant-hier ses conclusions aux trois Ministres. Les Ministres ont salué la très grande qualité de ce travail. Après des auditions larges et approfondies, la mission dresse le constat d'une augmentation des discriminations en période de crise. Elle

# Ministère des Droits des Femmes

## Les 7 jours de l'égalité professionnelle, les entreprises se mobilisent

1<sup>ère</sup> édition - 14 /20 octobre 2013

*Instituer une semaine de l'Egalité professionnelle pour mobiliser l'ensemble des acteurs, au-delà des lois déjà promulguées, telle était l'idée de Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des Femmes, qui a multiplié les initiatives et les manifestations entre le 14 et le 20 octobre 2013.*

*Différentes problématiques ont été abordées : mixité des métiers, féminisation de la fonction publique - bilan des pratiques d'excellence pour l'égalité professionnelle, renforcement des contrôles prévus par le décret 2012-1408 du 18 décembre 2012 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.*



Agnès Bricard et Najat Vallaud-Belkacem

Agnès Bricard, Présidente de la Fédération Femmes Administrateurs est intervenue à la demande du Ministre pour présenter le projet du site « Vivier d'administratrices » du Ministère.

Le premier objectif du site sera d'informer, sur les enjeux de la féminisation de la gouvernance des entreprises, tant en termes d'obligations légales que d'amélioration de la performance économique et sociale de nos entreprises.

Le deuxième objectif sera de mettre en avant les viviers existants de femmes. L'argument souvent brandi d'un manque de viviers n'est pas recevable. Dans les faits les femmes qui ont les compétences

et le profil pour exercer de tels mandats sont plus nombreuses qu'on le croit, et c'est une raison de la création de la Fédération Femmes Administrateurs, créée en juillet 2012. Le site comportera aussi des témoignages des femmes exerçant des mandats ou candidates pour le faire.

Il est à préciser qu'il ne s'agit ni d'un forum de recrutement ni d'une bourse aux mandats. Le recrutement restera organisé par les entreprises selon leurs méthodes. Agnès Bricard compte sur le précieux concours de Viviane de Beaufort pour atteindre ces objectifs.

2013 771

Chloé Grenadaud

Dans ce contexte, la conférence du 17 octobre 2013, sur « l'Egalité professionnelle - les entreprises se mobilisent », a une résonance particulière avec la signature de nouvelles conventions avec les entreprises, Caisse des dépôts, Coca Cola Services, Allianz France, Groupe Casino, Alcatel Lucent, Randstad, Orangina-Schweppes, LVNIH, HSBC, Axa, Orange et Michelin alors que 16 conventions avaient déjà été signées en avril 2013. Elles engagent les signataires à des politiques proactives de lutte contre le plafond de verre, soutien à l'articulation des temps de

vie des salariés, objectif ambitieux de féminisation des comités directeurs, accompagnement des PME sous-traitance ou fournisseuses dans la démarche d'égalité professionnelle. Mais c'est sans doute le 1<sup>er</sup> Classement des entreprises du « SBF 120 » sur l'égalité hommes/femmes, dévoilé le 17 octobre, qui a le plus marqué les esprits. Elaboré à partir de plusieurs critères objectifs : pourcentage de femmes dans les conseils d'administration, les comités de nomination et les Comex et présence de femmes dans les Top Ten de l'entreprise, rémunération variable intégrant les objectifs de mixité



Agnès Bricard



Viviane de Beaufort

### LES CINQ PREMIERES ENTREPRISES DU SBF 120

ENTREPRISE	FÉMINISATION DU CONSEIL	FÉMINISATION DES DIRIGEANTS	POLITIQUES DE FÉMINISATION	NOTE GLOBALE
1/ ORANGE	28,0	29,0	10	67,0
2/ MEDICA	34,0	30,0	0	64,0
3/ SAINT GOBAIN	30,5	21,4	10	61,9
4/ VIRBAC	24,6	37,2	0	61,8
5/ PUBLICIS GROUP SA	36,8	22,0	3	61,8

*Intervention Agnès Bricard*

***Fédération Femmes Administrateurs***

---

11 bis, rue d'Edimbourg ● 75008 PARIS ● Tél 01 44 69 06 06 ● Fax 01 44 69 06 90  
[www.federation-femmes-administrateurs.com](http://www.federation-femmes-administrateurs.com)